

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : Pour un nouveau cadre stratégique du sport lausannois

Initiant-e(-s) : Diane Wild

Adopté en 2002, le Plan directeur du Sport constitue toujours le cadre stratégique de référence de la politique sportive lausannoise. Depuis lors, le sport lausannois a connu de nombreuses évolutions, tant en matière d'infrastructures que de pratiques et d'enjeux sociétaux. Une actualisation ou l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique consolidé apparaît aujourd'hui nécessaire.

Adopté en 2002, le Plan directeur du Sport constitue toujours le document stratégique de référence en matière de politique sportive communale. À ce jour, la rubrique « Politique sportive » du site internet du Service des sports renvoie à ce document, qui apparaît ainsi comme le cadre en vigueur. Il définit 38 principes et 82 objectifs destinés à structurer la place du sport à Lausanne à court, moyen et long terme.

À sa lecture, il apparaît que le Plan directeur du Sport de 2002 demeure un document structurant, dont les orientations restent, pour l'essentiel, pertinentes. Les thématiques qu'il aborde – santé publique, intégration sociale, sport pour toutes et tous, développement des infrastructures ou encore rôle de Lausanne comme Capitale olympique – correspondent encore largement aux priorités actuelles.

Cependant, depuis son adoption, le sport lausannois a connu de nombreuses évolutions, notamment :

- le projet Métamorphose, qui a modifié la cartographie et la nature des infrastructures sportives;
- la création du Fonds pour le développement de l'activité physique et du sport pour toutes et tous ;
- l'étude « Femme et sport », débouchant sur 61 mesures concrètes ;
- l'évolution des pratiques sportives ... etc..

Ces évolutions témoignent d'un développement dynamique de la politique sportive lausannoise. Elles se sont toutefois construites par ajouts successifs, sans qu'une mise à jour globale du cadre stratégique initial n'ait été entreprise.

S'agissant des infrastructures sportives, différentes planifications ont été élaborées dans le prolongement du Plan directeur. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de consolider ces éléments dans une vision stratégique cohérente et actualisée à moyen et long termes.

Le Plan directeur prévoit lui-même qu'il doit être réévalué et actualisé afin de tenir compte de l'évolution du sport ; plus de vingt ans après son adoption, cette actualisation s'impose désormais, voire l'élaboration d'un nouveau document stratégique consolidé.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

- actualiser le Plan directeur du Sport de 2002 ou d'élaborer un nouveau document stratégique consolidé ;
- y intégrer une vision coordonnée et actualisée de la planification des infrastructures sportives.

p.D.10 

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 3 mars 2026
WILD

Mme Diane

Signataire(s) :

*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*